

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENTS NUMÉROS 2165, 2166 ET 2167

### ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 février 2010, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2165 intitulé :  
*« Règlement autorisant un emprunt de 2 740 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation ».*
- Règlement numéro 2166 intitulé :  
*« Règlement autorisant un emprunt de 1 455 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs ».*
- Règlement numéro 2167 intitulé :  
*« Règlement autorisant un emprunt de 4 250 000 \$ pour des travaux d'aménagement de terrains de soccer ».*

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire le 22 février 2010.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mars 2010.

**Guylaine Champoux, avocate**  
**Secrétaire d'arrondissement**